



REGATTE ANNUELLE « TRY »



Yacht Club de Pointe-Claire, Pointe-Claire, Québec



Un événement du Circuit du Québec

AVIS DE COURSE

Du 4 au 6 juillet 2025

Autorité organisatrice : Yacht Club de Pointe-Claire

1. RÈGLES

- 1.1 La régata sera régie par les règles telles que définies dans les Règles de course à la voile.
- 1.2 En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

2. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 2.1 L'événement de régata sera initialement limité aux classes de bateaux suivantes : **Optimistes, Optimiste Vert, ILCA 4 (Laser 4.7), ILCA 6 (Laser Radial) et Club 420**. Il est possible d'accepter d'autres classes.
- 2.2 Les concurrents des classes ILCA peuvent choisir un gréement radial ou 4.7 mais doivent utiliser le même gréement pour toute la régata.
- 2.3 Un minimum de 5 inscriptions effectuées au moins une semaine avant l'évènement est requise pour constituer une classe.
- 2.4 Tous les compétiteurs doivent signer le formulaire de décharge de responsabilité. Si l'athlète est âgé de moins de 18 ans, le formulaire doit être signé par son gardien légal. Tous les concurrents doivent fournir une preuve d'âge.
- 2.5 L'inscription sera complète quand tous les documents nécessaires seront soumis et le paiement acquitté. Pour être éligible aux tarifs réduits, les frais doivent être reçus avant la date limite.
- 2.6 Tous les compétiteurs doivent être nés en 2006 ou après.



3. FRAIS D'INSCRIPTIONS

3.1 Frais d'inscriptions à la régates, taxes incluses. Les frais incluent le souper de samedi.

	FRAIS D'INSCRIPTIONS PAYÉS AVANT LE 30 JUIN, 16H00	FRAIS D'INSCRIPTIONS PAYÉS AVANT LE 3 JUILLET, 12H00	FRAIS D'INSCRIPTIONS APRES LE 3 JUILLET, 12H00 PAYÉS SUR PLACE
BATEAU SIMPLE	83,00 \$	118,00 \$	150,00 \$
BATEAU DOUBLE	103,00 \$	140,00 \$	170,00 \$

3.2 Les formulaires d'inscription sont disponibles sur le site Internet du Yacht Club de Pointe Claire :

www.pcyq.qc.ca/fr/

Après le 3 juillet, 12h. les inscriptions se feront sur place entre 2h00 et 18h le 3 juillet et de 8h30 à 10h le 4 juillet.

3.3 Pour les inscriptions sur place, le chèque doit être fait au nom du Yacht Club de Pointe-Claire ou un e-transfert peut être envoyé à : accounting@pcyc.qc.ca.

3.4 Un bateau accompagnateur, avec ou sans entraîneur, n'aura aucuns frais d'inscription à payer, mais doit tout de même s'inscrire auprès du comité de la regatte.

4. HORAIRE

4.1

DATE	HEURE	ÉVÈNEMENT
JEUDI 3 JUILLET	10h00 - 16h00	Voile libre
	14h00 - 18h00	Début d'inscription
VENDREDI 4 JUILLET	08h30 - 10h00	Fin d'inscription
	10h45	Réunion des entraîneurs
	11h15	Réunion des barreurs
	13h00	Course d'entraînement
	Dès que possible	1 ^{er} signal d'avertissement
	15h30	Revue de la journée
SAMEDI 5 JUILLET	8h45	Briefing des officiels pour les athlètes
	10h00	1 ^{er} signal d'avertissement
DIMANCHE 6 JUILLET	8h45	Briefing des officiels pour les athlètes
	10h00	1 ^{er} signal d'avertissement
	Dès que possible	Remise des médailles

4.2 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h00 le dernier jour de la régates.



5. INSTRUCTIONS DE COURSES

Les instructions de course seront disponibles au panneau d'affichage du club sur la véranda ou sur le site internet du YCPC.

6. COMMUNICATION

6.1 Des communications supplémentaires pourront être ajoutées au tableau d'affichage de la véranda et au site Web du PCYC www.pcyg.qc.ca.

6.2 Pendant la course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit pas effectuer de transmissions vocales ou de données et ne doit pas recevoir de communications vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

7. PARCOURS

Les parcours à effectuer seront comme du type au vent-sous le vent.

8. CLASSEMENT

8.1 Pour chaque classe, sept courses seront planifiées durant la régata, il sera possible d'en faire plus ou moins.

8.2 Une course doit être validée pour constituer une série.

8.3 Quand moins de cinq courses ont été courues, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses points dans toutes les courses.

8.4 Quand cinq courses ou plus ont été courues, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses points dans toutes les courses en retirant son plus mauvais pointage.

8.5 Pour le classement du Circuit du Québec, toutes les étapes au calendrier compteront avec le système de pondération.

9. BATEAUX DE SUPPORT

9.1 L'accès au site de régata est interdit pendant une course aux bateaux de support de l'entraîneur et des accompagnateurs à l'exception des entraîneurs de la Flotte Verte.

9.2 Les bateaux de support seront identifiés par le nom du bateau ou de l'entraîneur.

10. LOCALISATION DES VOILIERS SUR TERRE ET MISE À L'EAU

10.1 Tous les bateaux doivent être localisés à l'aire désignée sur le terrain.

10.2 Les remorques doivent être rangées à l'emplacement indiqué dans le stationnement du club.

10.3 Les bateaux de soutien doivent accoster selon les instructions du personnel à terre du YCPC.



11. PRIX

Des prix seront accordés pour les trois premières places de chaque classe, à l'exception de la flotte verte Optimiste.

12. DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

12.1 Les compétiteurs participent à la régata à leur propre risque. Voir règle 3 des Règles de course à la voile : Décision de courir. L'autorité organisatrice et Yacht Club de Pointe-Claire n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata. Les organisateurs englobent toutes les personnes qui contribuent à l'organisation de l'événement.

13. MÉDIAS ET IMAGES

À la suite de son inscription, le participant à cette régata, cède les droits et la permission pour l'usage et la reproduction de photographies et de vidéos, de lui-même ou de son bateau au cours de cet événement de voile, en vue d'être publiés dans tout média de Web, de journaux, ou de publicité.

14. ASSURANCES

Chaque bateau participant doit être assuré avec une assurance de responsabilité civile valide ayant une couverture minimale de 500 000 \$ par incident ou l'équivalent. L'organisation n'accepte aucune responsabilité de vérifier que le participant est bien assuré.

15. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Veuillez contacter le bureau du YCPC pour vous renseigner sur les hébergements.

Directeur de la régata : George Stedman

Organisation de la régata : Yacht Club de Pointe-Claire, 1 Cartier, Pointe-Claire, 514-695-2441, pcycoffice@pcyc.qc.ca

Autres informations : Les entraîneurs accompagnant les athlètes doivent obligatoirement détenir leur certification FVQ/Voile Canada valide et à jour.

Tous les efforts seront déployés pour organiser une régata PROPRE, conformément à l'organisation Sailorsforthesea "20 meilleures pratiques". L'élimination du plastique à usage unique (bouteilles d'eau, emballages alimentaires, etc.) et le triez / l'élimination approprié des déchets sont deux pratiques importantes.



MERCI À NOS COMMENDITAIRES



Teak & Specialties



DÉCLARATION DU PARENT / TUTEUR / LOCO PARENTIS

Ce formulaire est obligatoire pour tous les athlètes de moins de 18 ans. Il doit être signé par le parent / tuteur et de la personne agissant in loco parentis et envoyé par courrier électronique au YCPC.

Nom du concurrent : _____

Classe : _____ Numéro de voile : _____

Nom du Parent au Tuteur : _____ Téléphone: _____

Adresse : _____

Déclaration du parent/tuteur/loco Parentis :

Je confirme que je suis le tuteur légal de ce concurrent ou que le tuteur légal m'a demandé d'agir in loco parentis. J'accepte la clause de non-responsabilité ci-dessous, qui exclut le droit de ladite personne à charge de réclamer une indemnisation dans certaines circonstances. Je confirme que ladite personne à charge est compétente pour participer. Je consens à ce que ladite personne à charge participe aux procédures de dépistage de drogue et, si demandé, fournisse un échantillon d'urine sous observation pour analyse dans un laboratoire accrédité.

Pendant l'événement (Cochez la case ci-dessous) :

- (1) Je serai responsable de ma personne à charge tout au long de l'événement, et pendant le temps que ma personne à charge sera à flot, je serai disponible sur le lieu de l'événement.
- (2) La personne nommée ci-dessous, qui a accepté d'agir in loco parentis, sera responsable de ladite personne à charge pendant toute la durée de l'événement. Pendant le temps que cette personne à charge est à flot, elle sera disponible sur le lieu de l'événement.

Clause de non-responsabilité : Les athlètes sont entièrement responsables de leur propre sécurité, qu'elle soit à flot ou à terre, et rien ne réduit cette responsabilité. C'est aux athlètes de décider si leur bateau est apte à naviguer dans les conditions dans lesquelles il se trouvera. En mettant à l'eau ou en prenant la mer, les athlètes confirment que le bateau est adapté à ces conditions et qu'ils sont compétents pour y naviguer et y concourir. Rien de ce qui est fait par les organisateurs ne peut réduire la responsabilité des propriétaires et/ou des athlètes, ni rendre les organisateurs responsables de toute perte, dommage, décès ou blessure corporelle, quelle qu'en soit la cause, du fait de la participation du bateau à la course. « Les organisateurs » englobe tous ceux qui contribuent à l'organisation de l'événement. La mise à disposition de canots de secours ne dégage pas les propriétaires et les athlètes de leurs responsabilités.

Personne responsable du concurrent à l'événement :

(Boîte 1) Nom du parent/tuteur : _____

(Boîte 2) Personne nommée in loco parentis : _____

Téléphone/portable de contact in loco parentis : _____

Signature du Parent/Tuteur/Loco Parentis : _____

